



### Bureau national du **1<sup>er</sup> décembre 2009**

Lors du prochain Sommet de Copenhague du 7 au 18 Décembre 2009, 15<sup>e</sup> Conférence de la Convention Climat, la communauté internationale se trouve dans la situation de préparer les termes d'un accord pour lutter contre le changement climatique, capable de prendre la suite du protocole de Kyoto.

Cette note présente les enjeux globaux (historique, acteurs, objectifs, négociations) autour de Copenhague.

### **PLAN :**

- 1. Dérèglement climatique : de l'alerte scientifique à la prise de conscience politique**
- 2. Le sommet de Copenhague : contexte**
- 3. La vision partagée : un projet politique commun entre pays développés et PED**
- 4. La réduction des émissions (atténuation)**
  - Les pays développés (PD)
  - Les pays en développement (PED)
- 5. Déforestation et utilisation des terres**
- 6. Adaptation aux effets du changement climatique**
- 7. Financement et répartition du « fardeau environnemental »**
- 8. Quelles alternatives en termes de policy mix énergétique ?**

Synthèse

## 1. Dérèglement climatique : de l'alerte scientifique à la prise de conscience politique

La 1<sup>ère</sup> conférence scientifique sur le climat, en 1979 n'a pas recueilli de consensus sur le réchauffement climatique et son caractère anthropique. En 1988, le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, IPCC en anglais), placé sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et de l'Organisation Météorologique Mondiale, est créé. Le GIEC est chargé du suivi scientifique des processus de réchauffement climatique. Le 1<sup>er</sup> rapport, adopté en 1990, établit la réalité du réchauffement climatique et son origine humaine. Les Etats sont contraints d'agir. Ils engagent la négociation formelle d'une Convention sur le climat en février 1991.

- Le processus international de négociation sur le changement climatique a donc débuté au Sommet de la Terre de 1992, organisé par l'ONU à Rio de Janeiro.
- La CCNUCC<sup>1</sup> y est adoptée par plus de 150 Etats, qui reconnaissent 3 principes : le principe de précaution ; le principe de

responsabilité commune mais différenciée ; et le principe du droit au développement. C'est un régime non contraignant en termes de réductions d'émissions, mais qui pose les bases du protocole de Kyoto.

Adopté en 1997, le protocole de Kyoto fournit des objectifs et des moyens pour mettre en œuvre la CCNUCC. L'objectif de réduction des émissions des Gaz à Effets de Serre (GES) pour les pays de l'annexe B -les plus industrialisés- a été fixé à 5,2% par rapport au niveau de 1990, et ce sur la période 2008-2012. Les pays hors annexe B, c'est-à-dire les pays en développement, n'ont pas d'engagements. Trois outils économiques sont prévus pour faciliter la réalisation des objectifs de l'annexe B<sup>2</sup> :

- Un marché international de permis d'émissions de GES, qui repose sur l'allocation de quotas<sup>3</sup>
- Le Mécanisme de Développement Propre<sup>4</sup>
- La Mise en Œuvre Conjointe<sup>5</sup>

Quel est, aujourd'hui, l'état des lieux et les parts respectives d'émissions de GES ? Si l'on adopte les pourcentages par capita (par habitant et par an), les émissions de GES en Chine sont moitié moins que celles des Européens. On comprend pourquoi la Chine

<sup>1</sup> Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique – UNFCCC en anglais.

<sup>2</sup> [http://unfccc.int/parties\\_and\\_observers/items/2704.php](http://unfccc.int/parties_and_observers/items/2704.php)

<sup>3</sup> (Unité de Quantité Attribuée –UQA) aux pays ayant des engagements chiffrés, créant de la rareté en plafonnant les émissions. Un quota représente une tonne de CO2 et chaque Etat adopte des PNAQ (Plans d'Allocation de Quotas) au cours desquels ils distribuent la quantité globale de quotas alloués par la directive.

<sup>4</sup> Définition du RAC :

#### Principe du MDP

Un Etat ou une entreprise de l'Annexe I investit dans un projet de réduction des émissions de GES dans un PED. En échange des réductions constatées, un volume équivalent d'Unités de Réductions d'Emissions Certifiées (UREC, Certified Emission Reduction) lui est délivré. Cet investisseur pourra vendre ces Unités (le prix de ces Unités est estimé actuellement entre 2 et 7 dollars, par la Banque Mondiale, un des principaux acteurs du MDP. Ce prix suivra les fluctuations du marché. Reste à savoir s'il sera suffisamment attractif pour les investisseurs) sur le marché ou les déduire de ses obligations internationales de réduction.

#### L'objectif du MDP est double :

Pour les pays industrialisés (pays de l'Annexe I) : il s'agit de réduire le coût de mise en œuvre de leurs engagements de réductions en finançant ou en réalisant des projets de réductions des émissions peu coûteuses dans les PED.

Pour les pays en développement (non Annexe I), il s'agit d'accueillir des projets qui contribuent à leur développement durable. Un transfert de technologies écologiquement rationnelles est censé s'opérer. Le MDP se présente comme une voie pour attirer les investissements étrangers.

<sup>5</sup> Définition de l'AFD. Le but de la Mise en Œuvre Conjointe est : d'une part de mettre en œuvre des activités et des technologies performantes émettant moins de GES dans les pays du Nord (la plupart en Russie, Ukraine et Europe de l'Est); d'autre part, d'offrir la possibilité aux entités soumises à des objectifs d'émissions de GES d'effectuer des réductions des émissions complémentaires, à un coût économiquement moindre.

et l'Inde sont en faveur de ce système de références. Selon ce référentiel, les trois premiers émetteurs sont le Qatar, le Koweït et les Emirats Arabes Unis. Mais si les pays à population importante ont des émissions par tête bien inférieures à ce qu'elles sont pour les pays industrialisés, ils fournissent néanmoins une large partie des émissions mondiales à cause de leur démographie.

Ainsi, en étudiant les parts sur le total mondial d'émission de GES, la Chine a une part de 19%, devant les USA (18%), l'UE (13%), la Russie (5,1%), ou encore l'Inde (4,9%).

Fixer un pourcentage d'émission par tête, en 2060, identique pour tous les pays du monde, est devenu une priorité. Selon le GIEC, pour maintenir le réchauffement en deçà de 2°, il faudrait atteindre un niveau d'émission de 0,6t/an/habitant. Ce qui, en France, correspond à une division par quatre des émissions.

## 2. Le sommet de Copenhague : contexte

La tenue du sommet de Copenhague (COP-MOP<sup>6</sup> du 7 au 18 décembre 2009) génère une mobilisation politique sans précédent, avec un nombre de délégations record (170), à la hauteur de l'enjeu : trouver un accord sur ce que sera la 2ème période d'engagement (la 1ère période d'application du protocole de Kyoto (signé en 1997) se terminant en fin 2012).

Ces derniers mois, les négociations techniques intermédiaires ont été compliquées par la multiplicité des sommets internationaux (forums de discussion comme le G8, le G20, ou encore le Forum des Economies Majeures) et une ambiance de « partie de poker » dans laquelle les principaux pôles de pouvoir n'ont pas stabilisé leur position – et ne le feront pas avant le dernier moment.

Pourtant, un consensus scientifique très clair a émergé : selon le GIEC, pour limiter le risque d'évènements climatiques extrêmes, la hausse des températures ne doit pas dépasser 2°C par rapport à 1850, ce qui signifie que les émissions mondiales de GES doivent atteindre leur pic d'ici à 2015, avant de diminuer drastiquement. Et encore, toujours selon les chiffres du GIEC, même en atteignant d'ici 2050 l'objectif de réduction de moitié de nos émissions globales par rapport à 1990, les chances de ne pas dépasser les 2 degrés ne sont que de 50%.

Une réduction massive et rapide des émissions par rapport au scénario de référence (business as usual<sup>7</sup>) est donc indispensable, les émissions globales devant passer en dessous de 20Gt en 2020 et de 35Gt en 2030. Pour impressionnants que soient ces objectifs, il est intéressant de noter que 70% des réductions des émissions peuvent se faire avec des technologies existantes, et ont un coût économique raisonnable. Tout report dans la mise en œuvre de plans ambitieux accroît les effets du changement climatique, retarde la date du pic d'émissions et implique une hausse drastique du coût du changement climatique.

La transition vers une économie « décarbonée » implique des réformes importantes :

- Des politiques énergétiques
- Des politiques industrielles
- Des politiques urbaines (transport/ bâtiment/déchets)
- De l'usage des sols (forêt/agriculture)

La réponse au réchauffement climatique est nécessairement globale, mais les responsabilités<sup>8</sup> vis à vis du problème, et les capacités pour y répondre sont différenciées.

<sup>6</sup> COP-MOP : Conference of the Parties – Meeting of the Parties, correspondant aux deux voies de négociations, sous la CNUCC (Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) et le protocole de Kyoto

<sup>7</sup> Le scénario de référence « Business as Usual » fait partie des différents scénarios élaborés par le GIEC (A1,A2,B1,B2), résumés sur le lien suivant : Résumé à l'intention des décideurs.

<sup>8</sup> Les PD sont responsables de ¾ des émissions de GES depuis 1850.

Les PED peuvent anticiper de fortes réductions d'émissions, par rapport au scénario de référence, mais on a besoin pour cela d'un soutien financier et technologique pour ne pas prendre de retard sur leurs objectifs de développement.

### **3. La vision partagée : un projet politique commun entre pays développés et PED**

La vision partagée est un des piliers du plan d'action de Bali<sup>9</sup>(2007), avec l'atténuation, l'adaptation, les finances, la technologie et le capacity building.

La mise en place d'une société sobre en carbone doit devenir un projet politique commun à tous les pays du monde, impliquant un changement structurel du modèle de développement (économie, modes de vie etc.), dans les pays riches comme dans les PED/PMA. En effet, les pays développés ne représenteront que 20% des émissions globales en 2050 ce qui signifie que, même s'ils atteignent des objectifs ambitieux de réduction, l'impact sera faible sur le réchauffement climatique si les PED ne prennent pas eux aussi des engagements.

Au-delà des discours, cette vision partagée ne va pas de soi. L'établissement d'un « budget carbone » sur la période 2013-2050 (calculé en fonction de l'objectif des 2°C, et compte tenu du stock PPM de carbone déjà contenu dans l'atmosphère) permet de fixer un objectif de réduction globale de 50% des émissions de GES et de 80% pour les pays riches en 2050 par rapport à 1990. Les pays en développement voient ce double calcul comme une contrainte implicite à leur égard, ce qui les a conduits à bloquer les négociations pendant plusieurs mois : ils n'acceptent

pas des contraintes de réductions imposées par les pays riches, premiers responsables du réchauffement. Et comment s'accorder lorsque, malgré un consensus sur 2°, les pays les plus vulnérables, comme ceux de l'AOSIS réclament 1,7° ?

Les divergences sur les objectifs 2050 sont les mêmes pour la fixation d'objectifs à moyen terme (2020/2030), qui permettraient un suivi plus précis.

### **4. La réduction des émissions (atténuation)**

#### **a) Les pays développés (PD)**

Un bon accord fixerait la même nature d'engagement pour tous les pays développés : des objectifs de réduction absolue des émissions pour 2050 par rapport à 1990, à l'échelle de l'économie toute entière, juridiquement contraignants internationalement, et qui s'accompagnent de mécanismes de flexibilité. Il devrait par ailleurs fixer des objectifs individuels intermédiaires pour 2020 et 2030 à tous les pays développés, et reprendre en le rendant opérationnel le mécanisme d'observation et de sanction du protocole de Kyoto.

Il existe un problème de comparabilité des efforts qui va au-delà des seuls pays développés. Alors que l'Europe s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 20% par rapport à 1990 d'ici 2020 et de porter cet effort à 30% en cas de signature d'un accord international ambitieux, les Etats-Unis, qui ont pris beaucoup de retard depuis 1990 (+20% d'émissions) , proposent de réduire leurs émissions de 17% par rapport à 2005, soit seulement 4% par rapport à 1990.

La Chine, premier émetteur mondial de GES

<sup>9</sup> Plan d'action de Bali : rapport de la Conférence des Parties tenue à Bali du 3 au 15 décembre 2007

<sup>10</sup> Les USA reprochent aux Européens de n'avoir pas réduit volontairement leur émissions depuis 1990, ces réductions étant dues d'après eux à la fin du charbon en Angleterre et à la chute de l'URSS toutes deux fortes émettrices de CO2. Les USA ont quand à eux accumulé beaucoup de retard depuis 1997, dû à l'absence de politique climatique, à une grande inefficacité énergétique et une forte croissance.

depuis 2007, a elle annoncé vouloir réduire son « intensité carbonique » (émissions polluantes par unité de PIB) de 40 à 45%, également par rapport à 2005.

## **b) Les pays en voie de développement (PED)**

Le débat a évolué depuis Bali : désormais, des stratégies de développement « décarbonées » sont davantage mises en œuvre dans les PED. Ces stratégies prennent la forme 1) d'actions de limitation des émissions de court terme (NAMAS) 2) de capacity building, selon les secteurs. Ces stratégies sont souvent sectorielles et toujours différenciées, selon les responsabilités des pays (les pays émergents comme la Chine, l'Inde, ou le Brésil ont nécessairement une responsabilité plus grande que celle des Pays les Moins Avancés). Ces actions de limitation d'émissions peuvent être soit des réductions d'émissions absolues (par rapport à une année de référence), soit relatives (déviations par rapport à un scénario de référence). Soit, enfin, être exprimées en termes d'amélioration de l'efficacité énergétique, ou de rythme et de niveau de déploiement de technologies décarbonées (transferts par les PD et question de l'équité – accès doit être facilité).

Cependant, les positions des pays du Sud ne sont pas homogènes et dépendent d'alignements sectoriels, selon les intérêts communs des uns et des autres (rapprochement entre la Chine et l'Afrique sur des promesses et programmes de développement, rapprochement entre le Brésil et la France, sur la base d'une coopération bilatérale renforcée, etc)<sup>11</sup>.

Kyoto s'était basé sur des objectifs quantifiés pour les pays développés. Il semble que l'on ne se dirige pas à Copenhague vers un système contraignant pour les PED. Plutôt qu'un objectif quantifié, on se dirige davantage vers un système de reporting avec le mécanisme MRV (Measurable, Reporting, Verifiable)<sup>12</sup>, déjà en place pour les pays développés, qu'il s'agit d'élargir aux PED.

La transposition dans un accord international des actions nationales des uns et des autres est bien un élément fondamental de Copenhague, qui se jouera autour de la définition des règles de MRV. La question demeure : les PED vont-ils accepter de se voir imposer les mêmes mesures de vérification que les PD ?

## **5. Déforestation et utilisation des terres**

La réduction des émissions passe également par la lutte contre la déforestation, les forêts constituant d'importants réservoirs de carbone (les arbres en croissance captent et stockent du CO<sub>2</sub>). Selon le Réseau Action Climat (RAC), 13 millions d'hectares de forêts disparaissent tous les ans (la taille de la Grèce, 96 % de la déforestation ayant lieu dans les régions tropicales), ce qui représente environ 20 % des émissions mondiales de CO<sub>2</sub>.

La lutte contre la déforestation passe par une étude précise des déterminants de la déforestation<sup>13</sup>, variés : conversion des forêts en plantations, expansion de l'élevage, agro carburants, exploitation forestière illégale, bois-énergie, etc.

<sup>11</sup> Le Président Lula et Nicolas Sarkozy envisagent une déclaration commune lors de Copenhague, dans la droite ligne de la déclaration du 5 et 6 Septembre 2009 dans laquelle les deux présidents ont rappelé l'existence d'un « groupe de travail bilatéral sur le changement climatique (...) afin de rapprocher encore plus les positions des deux Etats, et de renforcer leur capacité à faciliter la conclusion d'un accord ambitieux lors du prochain sommet de Copenhague.

<sup>12</sup> MRV : UNFCCC Ce système MRV constitue une base afin d'établir des bilans, en particulier parce que nombreux sont les pays qui ne souhaitent pas (ou ne peuvent pas) rejoindre l'Annexe 1.

<sup>13</sup> Plusieurs programmes s'avancent vers des accords à ce sujet, comme REDD (Reduction of Emission from Deforestation and Forest Degradation), REDD+ (Promotion of Conservation, Sustainable Forest Management and Enhancement of Forest Carbon Stocks), ainsi que LULUCF (Accounting of Land Use, Land Use Change and Forestry). REDD, REDD + : UN-REDD Programme

A noter que la forêt ne doit pas être réduite à son rôle de « réservoir de carbone » : la biodiversité, les services rendus par les écosystèmes, le droit des populations indigènes, doivent également être protégés.

## 6. Adaptation aux effets du changement climatique

Un des objectifs de la conférence est de parvenir à intégrer dans les politiques de développement, et pour toutes les parties, des moyens cohérents et systématiques permettant de s'adapter aux effets du changement climatique.

Malgré des coûts de transition importants, les investissements consentis pour cette adaptation représenteront des bénéfices sur le long terme, l'attentisme en matière de changement climatique ayant un coût important (chiffré par le rapport Stern). Cette notion de coût croissant n'est pas suffisamment prise en compte dans les négociations. L'adaptation exige une évaluation des vulnérabilités des pays menacés par la montée du niveau de la mer, la désertification, les inondations, et les conséquences globales de ces évolutions – migration des populations et « réfugiés climatiques » (l'exemple emblématique demeurant celui de l'AOSIS, dont Tuvalu, le porte parole, est menacé de disparaître, englouti par les mers).

Au cœur de cette problématique se joue la question de l'équité, qui exige selon certains que les pays industrialisés s'acquittent de leur dette écologique vis-à-vis des pays en développement et les aident, par des financements et des technologies appropriés, à s'adapter.

## 7. Financement et répartition du « fardeau environnemental »

Cette question est à la fois cruciale et éminemment délicate dans la perspective de Copenhague. En effet, pour les pays en voie de développement, la réduction des émissions représente un surcoût qu'ils ne veulent pas assumer. Il existe des divergences entre les PD et les PED, les seconds demandant que la totalité des coûts soient prise en charge par les premiers qui ne veulent pas tout assumer, mais il existe aussi des divergences au sein des pays développés sur les payeurs, les montants et les modalités.

Pour tenir compte de la responsabilité des pays développés un « principe de responsabilité commune mais différenciée » a été adopté dans la Convention cadre : il incombe aux pays développés de prendre en charge le surcoût. Selon l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales, le financement des actions de limitation des émissions serait assumé à la fois par les PED eux-mêmes, grâce à une réorientation de l'investissement, et par un soutien international, grâce à divers outils (marché carbone, dons, prêts, taxes, fonds vert, garanties, etc.).

Il existe des dissensions au sujet de ces outils. Par exemple, l'Europe s'est dotée d'un marché d'échange de quotas carbone – EU ETS<sup>14</sup> – avec la volonté de créer des liens avec les nouveaux marchés carbone émergents (USA, Australie...), pour financer l'atténuation et l'adaptation des PED. Au contraire, les USA souhaitent un marché carbone propre à chaque pays, selon des règles nationales. Le marché carbone est-il un outil qui peut faire levier ? Les pays en développement doutent de la mise en place d'un marché assez

<sup>14</sup> Le marché d'échange de quotas EU-ETS permet aux installations industrielles européennes sous PNAQ (plan national d'affectation de quotas d'émissions) d'échanger leurs quotas EUA (distribués par l'UE aux états puis par les états aux installations) et des crédits CER obtenus lors de mise en place de Mécanisme de Développement Propre ou de Mise en Œuvre Conjointe. Ce marché connaît plusieurs phases I, II, III, dans la prochaine phase (III) les quotas ne seront plus gratuits mais mis aux enchères. Les recettes de ces enchères pourraient servir de financement pour les PED.

important pour apporter un soutien financier conséquent.

Il semblerait que la création d'un Fonds vert international (proposition mexicaine) fasse de plus en plus consensus. Dans le principe, les pays en développement pourront retirer du fonds davantage que ce qu'ils y apporteront, et inversement pour les pays développés. La France soutient cette initiative, et pousse également pour la création d'une taxe d'ajustement aux frontières, pour les pays ne respectant pas leurs engagements.

Les divisions au sein de l'UE portent à la fois sur l'enveloppe globale à apporter aux PED et sur la façon de se répartir cette charge en interne. Selon la Commission européenne, les pays en voie de développement vont avoir besoin de 100 milliards d'euros par an d'ici 2020 s'ils veulent être associés aux efforts de lutte contre les émissions de GES (atténuation et adaptation). Le plan français pour Copenhague – présenté en novembre, sans concertation avec les autres acteurs-, préconise la création d'un fonds justice climat international, en plus des fonds aujourd'hui en place. 410 milliards sur 20 ans, soit 20 milliards de dollars par an : une proposition qui ne solutionne pas la question des 80 milliards restants (rôle du FMI ? de la Banque Mondiale ? et de l'ONU ? financements publics ?).

## 8. Quelles alternatives en termes de policy mix énergétique ?

Les émissions de CO2 relatives à l'énergie passent de 28Gt en 2006 à 41 Gt en 2030<sup>15</sup>, soit un accroissement de 45 %, ce qui pose des questions à la fois en termes de soutenabilité (les énergies fossiles étant par définition finies) et sur la question de l'empreinte écologique. Dès lors : quelle transition énergétique envisager ? La nécessaire réduction des émissions de GES pose la question de la

composition des bouquets énergétiques, et donc :

- De l'énergie nucléaire. Notamment en France qui en est la championne (75% de l'électricité consommée en France est d'origine nucléaire). Le coût de construction des centrales, un investissement élevé, a pour contre partie un coût de fonctionnement faible. En revanche, le traitement des déchets et les risques liés à la sécurité, ne font du nucléaire ni une alternative aux énergies fossiles, ni une énergie sans empreinte écologique.
- Des énergies renouvelables. Elles font consensus. Le rapport 2007 du GIEC montre que les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables (solaire, hydraulique, éolienne, éolienne offshore, houlomotrice, géothermie, biomasse) permettront de réduire les émissions de CO2 de manière efficace, à moindre coût et rapidement.
- De réduire la consommation énergétique globale. Il ne suffit pas de substituer une énergie propre aux énergies classiques ; en réalité, trois autres volets sont nécessaires : la sobriété énergétique (supprimer les gaspillages absurdes et coûteux à tous les niveaux de l'organisation de la société et dans les comportements individuels) ; l'efficacité énergétique (réduire le plus possible les pertes par rapport à la ressource utilisée avec un potentiel d'amélioration des bâtiments, moyens de transports et appareils utilisés considérable); l'organisation et la distribution de l'énergie, donc son acheminement vers les industries, bâtiments, foyers etc...

L'Union Européenne s'est ainsi fixée un objectif de 20% de réductions des GES ; 20% d'économie de la consommation énergétique

<sup>12</sup>Rapport de l'AIE du 12/11/2008

grâce à l'accroissement de l'efficacité, et qui s'accompagnerait d'une part de 20% d'ENR.

## Synthèse

L'issue de Copenhague est très incertaine, en raison des positions réticentes des pôles majeurs de décision<sup>16</sup> (Union Européenne, Etats-Unis, Chine, Inde, Brésil, coalitions d'Etat etc.). Par un effet d'entraînement, des engagements trop frileux mineraient un accord international ambitieux (avec des mesures quantifiées de réduction et des échéances précises), pourtant nécessaire.

Copenhague n'est cependant pas l'unique forum de discussion, comme en témoigne la croissance des débats au sein d'autres pôles, comme le FEM, le G20, ou encore la recrudescence des Conférences des Parties intermédiaires (Bali, Poznań, Bangkok etc.), qui pourraient permettre de trouver des solutions si les COP-MOP sur le Climat ne s'avèrent pas être les canaux de négociation les plus efficaces.

On se dirige actuellement vers une déclaration politique mentionnant la nécessité d'obtenir un accord légalement contraignant par la suite (la prévision de « 6 mois plus tard » circule dans les milieux diplomatiques).

Les enjeux clés à Copenhague s'articulent autour de trois modalités structurantes pour le futur accord :

- D'une part, l'architecture du financement (de fonds d'adaptation, dont le Fonds Vert), qui cristallise les tensions entre les PED et les PD, mais surtout entre les PD eux-mêmes (cf. le débat à la Commission Européenne)

- D'autre part, la question de la gouvernance, puisque de multiples agences coexistent sans réellement se coordonner (PNUE, Agence Européenne pour l'Environnement...), et avec pour horizon la possible mise en place d'une OME.

- Enfin, est soulevée la question de l'équité, au cœur du débat sur les relations et les responsabilités du Nord et du Sud, des choix et transferts de technologies et autour de la formulation de règles communes.

<sup>16</sup> Un des enjeux majeurs tient notamment à l'engagement d'Obama si le Congrès refuse de s'engager. En ce sens, le rôle de l'UE est clé : si la position sur le financement est claire (100 milliards par an, dont 30 milliards venant de l'UE - adaptation et atténuation dans PED), les PED feront un sans doute un effort en acceptant, sinon des objectifs contraignants à long terme, du moins un droit de regard, forçant les USA à prendre position. L'UE ne propose pour le moment qu'entre 2 et 15 milliards.